

# NOTE DE SYNTHÈSE : DE L'INVENTAIRE DES FRICHES A LA STRATÉGIE TERRITORIALE

## LE CONTEXTE

Les Agences d'Urbanisme et l'ADEME travaillent depuis de nombreuses années sur l'aménagement des territoires et leur inscription dans l'atteinte des objectifs de la transition écologique.

En 2021, dans un contexte de sobriété foncière renforcée, l'ADEME, avec l'appui du réseau Urba4 (rassemblant les 4 agences d'urbanisme de la région AURA), a mis à l'honneur le thème de « La reconversion des friches économiques et leur contribution dans les stratégies de transition écologique ».

L'objectif ZAN de la loi Climat et Résilience et la stratégie eau/air/sol du Préfet de Région rendent en effet indispensable le recyclage du foncier issu des friches économiques vers les différentes fonctions nécessaires à une politique territoriale d'aménagement du territoire. Par ailleurs, l'atteinte des objectifs du SRADDET en matière de réduction des émissions de CO2 ou de production d'énergie renouvelable nécessite de s'appuyer sur les opportunités offertes par les friches économiques.

Pour économiser la ressource Sol et atteindre les objectifs de transition écologique, il apparaît ainsi important que la dynamique de conversion des friches économiques s'accroisse et que les territoires s'emparent de ce sujet à fort enjeu.

C'est pourquoi l'ADEME, en partenariat avec le réseau URBA4, souhaite proposer aux collectivités une démarche d'accompagnement permettant d'élaborer une stratégie territoriale. Un outil « Friches et Trajectoire 2°C » est ainsi en cours de développement : il doit permettre de hiérarchiser et qualifier les friches recensées sur les territoires au regard de leur potentiel de contribution à la transition écologique.

Dans le cadre de cette mission partenariale, l'agence d'urbanisme Clermont Métropole pilote la mission Friches et trajectoire 2 degrés pour l'élaboration de cet outil d'aide à la décision.

## LES OBJECTIFS

Le premier objectif de la mission a été de recueillir, à travers une grille commune, des expériences et/ou expérimentations opérationnelles sur différents territoires AURA. Il s'agit de s'intéresser aux indicateurs mobilisables d'une trajectoire 2°C appliquée à la reconversion des friches et d'analyser les traductions faites de cette thématique dans les stratégies territoriales.

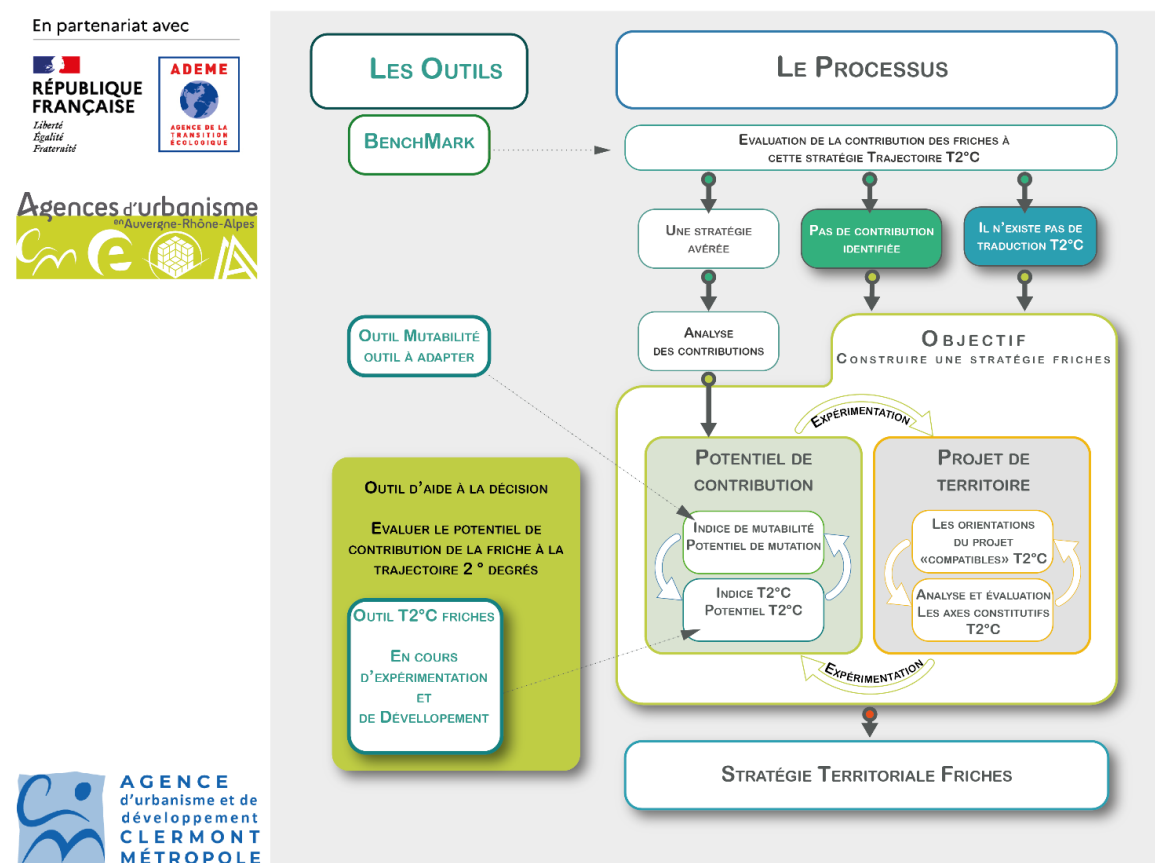
En lien avec le SRADDET et la stratégie Eau Air Sol à l'échelle régionale, la grille commune se compose de 3 thèmes :

- Réflexion sur la **morphologie urbaine** (compacité, réseaux de chaleur ou de froid, gestion de l'eau et de la biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur, TVB)

- La recherche d'une **neutralité carbone** par des systèmes de captation naturels, une optimisation de l'accessibilité et des déplacements (transports moins carbonés) et une diminution des GES
- Les **performances énergétiques** des bâtiments neufs ou en rénovation, l'utilisation de matériaux à faible énergie grise
- Le développement des **énergies renouvelables**

Les conditions de réussite de la reconversion et les freins rencontrés, ainsi que l'inscription dans le temps long des projets complètent l'appréhension des opérations choisies pour leur caractère démonstrateur.

Dans un second temps, l'objectif est de doter les différents acteurs de la reconversion de friches d'un outil intégré à un processus / une démarche permettant d'évaluer le potentiel de contribution des friches à une stratégie territoriale trajectoire 2°C.



## L'OUTIL

Dans son développement actuel, l'outil se compose de 3 thématiques en lien avec la trajectoire 2°C issues de l'analyse du recueil d'expériences :

- La morphologie urbaine
- La neutralité carbone
- Les énergies renouvelables

Les indicateurs sont au nombre de 16 et ont été construits à partir de données en libre accès à l'échelle régionale, notamment les données de l'ORCAE (Observatoire Régional Climat Air Énergie). Par la définition de seuils et de pondérations de ces indicateurs, l'outil permet une qualification et une hiérarchisation des friches selon leur potentiel de contribution à la trajectoire 2°C. Ce potentiel se décline en 5 catégories :

- Un potentiel générique
- Et des potentiels selon les vocations futures regroupées en 4 grandes familles\* : le développement économique, le développement urbain, le développement agro-environnemental et les Énergies Renouvelables.

\* Le développement économique : Une activité économique est un processus qui, à partir d'intrants, conduit à la fabrication d'un bien ou à la mise à disposition d'un service. (Définition INSEE)

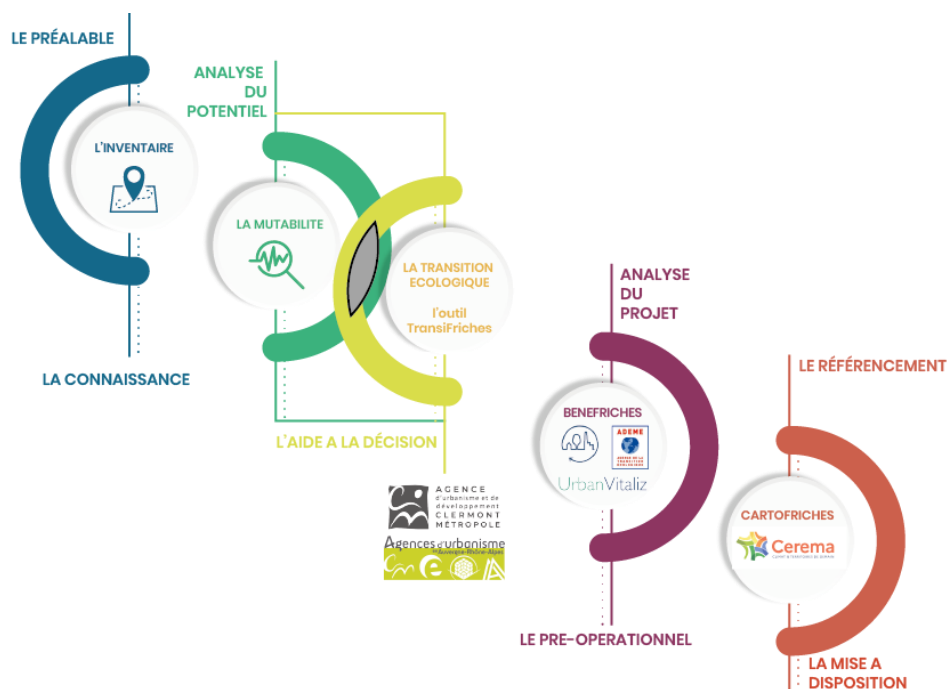
\* Le développement urbain : Dans le sens d'une évolution de la ville par le recyclage foncier ou bâti pour tous les usages à l'exception de vocations pouvant présenter des dangers, risques ou nuisances pour les populations.

\* Le développement agro-environnemental : Les éco-activités sont les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources.

\* Les EnR : cela correspond à l'aptitude du site en friche à recevoir des installations de production d'EnR (parc solaire, méthaniseur, etc...)

L'expérimentation de l'outil a été menée sur la région AURA mais une extension à d'autres régions est envisageable et possible à plus long terme.

Pour la mise en œuvre de l'outil, l'inventaire des sites de friches est un préalable. De plus, cet outil a été réalisé dans une perspective de complémentarité avec d'autres outils existants à l'échelle nationale.



Avec cet outil d'aide à la décision, il s'agit de s'engager dans le dépassement d'une (simple) retranscription quantitative des objectifs ZAN pour une définition d'une stratégie territoriale de transition écologique avec comme premier socle la reconversion des friches, insuffler un nouveau modèle de développement urbain.